Code général des collectivités territoriale Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve-Lez-Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Florent GRAU

Séance du 20 mars 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance d'installation du mois de mars 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :

MM Mmes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, CREPIN, CARRY, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, DEKER, BRUN, BAYLE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX, TORRES (arrive à la question n° 3), SINATRA, GRAU, NOVARETTI, CAPRON, BOCZKOWSKI, GAVAZZI

Procurations :
Mme TOULOUSE à Mme BORIES
Mme TORRES à M. SANCIAUME
Mme GOY à M. GRAU

9 - OBJET : FONCTION PUBLIQUE - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL (C.O.S.)– Désignation des représentants du conseil municipal

Rapporteur : Mme BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260324-N9-20-03-2026-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

En 1984, le comité des œuvres sociales du personnel communal (C.O.S.) a été créé. Il s'agit d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
Elle a une mission de solidarité temporaire ou exceptionnelle, individuelle ou familiale, à l'égard du de tout adhèrent en cas d'événements le justifiant et précisés dans la réglementation intérieur de l'association, à savoir :

- Apporter une aide matérielle, sous forme de dons ou secours d'urgence aux agents titulaires, stagiaires ou auxiliaires, employés exclusivement au service de la ville, aux retraités municipaux et éventuellement aux familles des agents ci-dessus énumérés.
- Aider par des prêts à long ou court terme et à intérêt réduit, les agents titulaires désireux d'améliorer leurs conditions d'habitat, équipement ménager notamment (le délai de remboursement, de même que le taux d'intérêt, sont fixés par le Conseil d'Administration).
- Créer des activités culturelles, sportives et apporter éventuellement son aide à celles qui seraient approuvées par le Conseil d'Administration.
- Organiser des fêtes ou manifestations à l'intention des enfants agents municipaux, accorder des subventions ou prestations à caractère familial (allocation pour vacances familiales, ...).
- Assurer enfin selon les disponibilités, toutes les formes d'aide jugées opportunes. Pour certaines de ses activités, le Comité peut constituer des commissions spéciales et faire, si nécessaire, appel à des personnes qualifiées n'appartenant pas au Conseil d'Administration ni même au Comité Social.

Par délibération du 18 juillet 1984, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre des représentants du conseil municipal et à 10 celui des membres du personnel au sein du comité des œuvres sociales du personnel communal et des personnels assimilés.
Il y a donc lieu de désigner les représentants de l'assemblée délibérante sachant qu'il convient d'élire également cinq conseillers suppléants pour représenter la commune en cas d'empêchement des titulaires.

Les candidatures présentées sont :
Pour la liste « Villeneuve avance » :
5 Titulaires :

- Pascale BORIES
- Alain SANCIAUME
- François ZANIRATO
- Farès ORCET
- Aline CHEVALIER

5 Suppléants :

- Evelyne CLAPOT
- Sophie GALATEAU LEPERE
- Jean-Pierre BONIFAY
- Savine DEMARQUETTE MARCHAT
- Virginie DUMAS FILLIERE

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260324-N9-20-03-2026-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Pour la liste « Parce que j'aime Villeneuve » : Pas de candidature

Après les opérations de vote, les résultats obtenus sont :

Pour la liste « Villeneuve avance » : 29 voix chacun
Pour la liste « Parce que j'aime Villeneuve » : Pas de candidature

sont donc déclarés élus par 29 voix chacun :

5 Titulaires :

- Pascale BORIES
- Alain SANCIAUME
- François ZANIRATO
- Farès ORCET
- Aline CHEVALIER

5 Suppléants :

- Evelyne CLAPOT
- Sophie GALATEAU LEPERE
- Jean-Pierre BONIFAY
- Savine DEMARQUETTE MARCHAT
- Virginie DUMAS FILLIERE

Intervention M. GAVAZZI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 23 mars 2026.

Le Secrétaire de séance — Mme le Maire

Florent GRAU — Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260324-N9-20-03-2026-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260324-N9-20-03-2026-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026